chaque année fortement représenté; il est vrai que ce sont toujours les mêmes élèves qui se font entendre. Le sextuor pour clarinette de Beerh a été très élevé et nous adressons nos félicitations aux exécutants MM. Deporter, Mispreuve, Denhaens, Destombe, Devine et Vandommelle.

M. Victor Couvreur (Professeur M. Sacpuy fils) est un violoncelliste d'avenir, il a absolument émerveillé l'auditoire dans sa Rêverie, de Cunkler et Romance de Mendelshonn qui lui ont valu les applaudissement de la salle entière.

Mlle J. Maquinay, encore une élève de Mlle Cardon nous a semblé avoir progressé sensiblement depuis l'année dernière; elle possède une voix agréable et vocalise très bien.

Elle ne pouvait mieux faire en choisissant l'air des *Mousquetaires de la Reine*, d'Halévy, qui convient admirablement à sa voix et duquel elle a su en faire ressortir tout le charme.

MM. J. Rupfert et Liétard, professeurs MM. Turbelin et A. Bailly, ont tous deux joué le duo pour violon sur le *Voyage en Chine*, de Bazin, avec une grande justesse et ont fourni une exécution très précise.

Cet exercice musical a été brillamment terminé par les *Deux Reines*, de Gounod, chœur par les demoiselles des classes de solfège avec accompagnement d'orchestre, sous la *direction de M. Montagne*.

Ce dernier morceau, qui n'était certes pas le moins intéressant, a été très bien interprété et la fin de l'exécution a été soulignée d'applaudissements unanimes.

Le public s'est ensuite retiré ravi du temps — un peu long, il est vrai — qu'il venait de passer et nous serions injustes de terminer ce rapide compte-rendu sans adresser tous nos éloges à M. Montagne, directeur, ainsi qu'aux dévoués et intelligents professeurs de notre académie de musique.

FOUINETTE.

Outrage, rébellion et coups aux agents. — Dimanche soir, vers 5 heures, le nommé Charles-Henri G. 36 ans, né à Roncq, demeurant rue de la Haute-Voie, se trouvait en complet état d'ivresse, rue Ste-Germaine et se laissait tomber de toute sa longueur sur le trottoir quand passaient des femmes.

L'agent Kiman, engagea cet individu à rentrer chez lui, mais l'ivrogne lui répondit par des insultes, ce que voyant le représentant de l'autorité se mit en devoir de conduire l'homme au poste. Ce ne fut pas chose facile. G., sauta à la gorge de l'agent après avoir brisé les menottes et tenta de lui arracher son sabre. L'agent de sûreté Lacafette qui passait au moment prêta main forte à son collègue et l'ivrogne fut amené au dépôt et écroué. Il a été interrogé hier par M. Cotard, commissaire de police du 1er arrondissement. Il a déjà subi sept condamnations pour ivresse vagabondage à Lille, St-Omer, Châlons et Amiens.

Un forcené. — Dimanche soir, vers dix heures, le nommé Arthur J..., 20 ans, rattacheur, demeurant au Jambon, menait grand tapage chez lui, menaçant de coups sa mère, son frère et sa sœur. Le garde-champêtre Fipo prévenu arriva et se mit à la recherche de l'individu qu'il rejoignit au cabaret de la Belle-Vue où il était entré menaçant de tout briser.

Le patron avait voulu le mettre dehors, il fut frappé à l'aide d'une chaise et eut ses vêtements déchiré. S..., brisa en outre des carreaux.

On dût pour l'amener au dépôt le 1 gotter sur une balladeuse trainée par deux gamins.

Epilogue d'une affaire de mœurs. —Louis-Joseph Prenoi, 55 ans, bobineur, rue Fin-de-la-Guerre, 245, arrêté, il y a plusieurs mois pour attentat sur la personne de sa fille âgée de 15 ans a comparu hier, devant la Cour d'assises de Douai et condamné à 5 ans de réclusion et à la déchéance paternelle.

L'incendie de la rue Martine. — Les pompiers sont restés toute la nuit sur les lieux. Les pertes s'élèveraient, d'après les *intéressés, à un total de 52,000 francs, ainsi* répartis :

Pour M. Boidin, marchandises 10,000 fr., assurance au *Nord*; bâtiment à M. Bigo, 12,000 fr.; M. Santerne, marchandises, 12,000 fr., assurance à la *Générale*; M. Lebrun, pour ses magasins et marchandises, 18,000 fr., assurance au *Nord*.

C'est l'agent de police Vandendriessche à qui revient le sauvetage du cheval,

La cause du sinistre reste inconnue.

Un pendu rue de Gand. — Un vieillard de 62 ans, J.-B. Delattre, demeurant rue de Gand, 47, était phtisique, depuis environ 8 ans. Hier, à 6 heures 1/2 du matin sa femme s'absenta pour faire quelques courses laissant à la maison en compagnie de sa belle-fille Sidonie Picavet qui vaquait à des soins d'intérieur, Mme Delattre rentre vers 8 heures 1/2 et étonnée de ne pas voir son mari au rez de-chaussée s'informa près de sa belle-fille qui lui répondit qu'il devait se trouver encore dans sa chambre. Elle y monta mais n'y trouva pas le vieillard.

Un funeste pressentiment l'étreignit et toute haletante elle gravit les marches conduisant au grenier.

La pauvre femme aperçut alors son mari pendu à une poutrelle, les pieds touchant presque le sol, la face tournée dans la direction de la tabatière. Près de lui se trouvait une chaise renversée. Mme Delattre descendit en poussant des cris et prévint sa belle-fille et une voisine, lesquelles n'osèrent pas monter. On envoya chercher le fils à sa fabrique. Ce n'est qu'une heure après qu'il arriva.

Obéissant a ce préjugé stupide contre lequel nous nous sommes déjà tant de fois élevés, à savoir qu'on n'a pas le droit de couper la corde d'un pendu, il courût au poste central de police. Le sous-brigadier Lepiat se rendit sur les lieux et trancha le lien. Inutile de dire que le cadavre était déjà raide. M. Cotard, commissaire de police du premier arrondissement s'est transporté sur les lieux pour les constatations légales.

LABORATOIRE D'ANALYSES CHIMIQUES ET MICROSCOPIQUES

Analyses industrielles, agricoles et médicales. — Recherche des falsifications et altérations des substances alimentaires.

A. RUFFIN, chimiste, 135, rue Winoc-Chocqueel, à Tourcoing. (Consultations et renseignements, tous les jours, de 1 h. à 3 h.). 3060

WATTRELOS

A la frontière belge. — Entre douaniers et fraudeurs. — Vingt-neuf coups de révolver.

L'audace des fraudeurs, rôdeurs de frontières, souteneurs de toute espèce, ne connait plus de bornes; leur présence journalière sur les deux territoires belge et français, cause la désolation et des paniques continuelles aux habitants des frontières.

Quand donc aurons-nous une police spéciale pour surveiller les environs de Roubaix, Tourcoing, Wattrelos et toutes les communes bordant le territoire français du côté de la Belgique.

Les bagarres sont très fréquentes et leurs conséquences souvent très graves, témoin ce brave douanier mort des suites de l'échauffourée du 6 mars dernier contre la bande Legaest, dit Malfait, Tromon, etc.

Dans la nuit de dimanche à lundi, c'est avec la plupart des mêmes individus, que des incidents graves se sont produits au hameau du Touquet.

Voici les faits :

Au Pont de la Becque

Le pont de la Becque, est bien connu de tous les Roubaisiens et Tourquennois, il est *jeté sur le riez du Trichon, qui sépare les* deux pays; de l'autre côté, le Mont-à-Leux, que la plupart de nos lecteurs connaissent.

En deçà le hameau du Touquet, et à une trentaine de mètres à peine du territoire belge, le bureau de douanes dont M. Chiriaux est le dévoué receveur.

Cet endroit de la frontière est réputé l'un des plus dangereux, c'est par lui notamment que passent une grande partie des fraudeurs habitant soit Roubaix ou Tourcoing ou se réfugiant tantôt en France, quand il sont poursuivis par les gendarmes belges, tantôt sur la Belgique, quand la police française est à leurs trousses.

Cette catégorie de fraudeurs — et elle est nombreuse — se compose en grande partie de déserteurs ou de voleurs recherchés par la justice des deux pays.

L'attaque par les fraudeurs

Il était environ 11 h. 3/4, quand le sous-brigadier de douanes, Octave Anne, et les préposés Alfred Roche et Albert Wauquier, entendirent des cris de « fainéants, voleurs » poussés par une quinzaine d'individus se trouvant à trente mètres du bureau sur le territoire belge.

Deux des fraudeurs se détachèrent du groupe et s'installant au milieu du pont, causèrent quelques instants entr'eux puis s'adressant aux douaniers s'écrièrent : Nous sommes français, nous avons le droit d'aller en France. Puis l'un d'eux s'avança sur le préposé Roche.

Celui-ci, sans rien répondre aux sarcasmes qui lui étaient adressés ne répondit pas, mais se mit en devoir de fouiller notre homme. Au même instant il reçut à la tête une énorme brique lancée par le camarade de celui que l'on fouillait.

Sans prendre le temps d'essuyer le sang qui coulait de la blessure, peu grave, heureusement, le préposé s'assura du complice, puis tira un coup de révolver dans le tas, sans blesser personne.

Les douaniers se défendent

A peine l'agresseur, que l'on avait reconnu pour être un sieur Clotaire Malfait, déserteur français, soldat au 73e régiment d'infanterie né à Watreloos, avait-il rejoint la bande qu'une grêle de projectiles de toutes sortes s'abattit sur les malheureux douaniers, le *préposé* Wauquier est blessé au genou par une pierre que lance un sieur Tromon déjà impliqué dans l'échauffourée du 6 mars dernier, et qui avait eu l'épaule traversée par la balle de révolver d'un douanier et emporté sur le territoire belge par ses complices Lageot dit Ferte, C. Malfait et autres.

Les douaniers se garaient du mieux qu'ils pouvaient mais se voyant prêts à succomber sous le nombre ils tiraient en l'air vingt-neuf coups de révolver, pour attirer l'attention de leurs collègues se trouvant dans les environs.

Les fraudeurs tirent un coup de feu

Le préposé Léon Thueux qui surveillait les prairies bordant la frontière, entendant les coups de revolver était accouru : Au moment où il traversait le pavé un coup de revolver ou de fusil partit du groupe des fraudeurs et la balle vint siffler aux oreilles de Thueux.

Enfin, après trois quart d'heure, les fraudeurs ne parvinrent pas à blesser grièvement aucun des douaniers, abandonnèrent la place laissant un prisonnier entre les mains de la justice,

Celui-ci est un sieur Joseph Velyhe, charbonnier, âgé de 30 ans, domicilié à Mouscron,

M. le docteur Dewgue, de Tourcoing a visité hier les blessures reçues par les proposés Wanquier et Roche, mais aucune d'elles n'est grave,

La gendarmerie de Wattrelos a ouvert une enquête.

Un noyé rue Grimonpont. — Dans notre numéro du samedi 27 mai, sous la rubrique « Roubaix », nous avons annoncé la trouvaille, au bord du canal, au quai de Wattrelos, d'un veston contenant une paire de lunettes et d'un livret d'ouvrier tisserand au nom de Jean-Baptiste Vansteinkiste, 63 ans.

Ce dernier qui avait quitté le tissage Ph. Scamps la veille a été retrouvé dimanche après-midi vers quatre heures dans le canal de Roubaix, au hameau de Grimompont sur le territoire de Wattrelos.

C'est le domestique de la ferme Dhalluin, nommé Verschure qui a aperçu le cadavre flottant au milieu de l'eau et l'a ramené sur la berge.

Le corps de Vansteinkiste a été transporté à la morgue de l'Hôpital de Wattrelos.

Neuville-en-Ferrain. — Dimanche, dans la soirée, les frères du pseudo pendu dont nous avons narré il y a quelques jours l'aventure, se sont pris de querelle et se sont lardés légèrement à coups de couteau. Il n'y a pas eu de blessures graves.

Bondues. — Un vol de huit lapins a été commis au préjudice de M. Lanssens, cabaretier à *la Petite Auberge* hameau du Mont à Bondues.

Halluin. — C'est aujourd'hui 30 Mai, qu'a lieu l'enquête administrative au sujet du projet d'acquisition ou de construction d'un nouvel Hôtel-de-Ville.

Nous comprenons et nous partageons le désir de voir s'élever dans la commune un Hotel-de Ville monumental, qui puisse donner aux habitants et aux étrangers une idée de l'importance de notre ville ; mais en gens sérieux, nous devons avant tout examiner si les ressources du budget permettent une dépense aussi forte, toute de luxe, ne devant procurer aucune recette et devant charger au contraire le budget de frais d'entretien et de dépenses supplémentaires. L'Hôtel-de-Ville actuel est d'une simplicité primitive ; il n'y a même pas de concierge ; quand nous aurons un monument il faudra des employés supplémentaires., des concierges, des domestiques d'antichambre, etc., etc.

Le budget peut-il supporter ces dépenses ? C'est ce que nous allons examiner brièvement.

Les ressources presqu'uniques de la commune sans l'octroi, qui rapporte 75,000 fr. et les centimes *additionnels*, qui rapportent environ la même somme.

Les centimes additionnels représentent environ cent centimes, c'est-à-dire que pour cent francs de contributions payés au gouvernement, la commune d'Halluin réclame des habitants une pareille somme. Il y a peu de communes en France sans octroi, qui aient autant de charge.

Comme la ville d'Halluin a un octroi qui rapporte autant que les cent centimes additionnels, il se trouve que la commune doit être considérée comme étant grevée de 200 centimes additionnels.

C'est une gloire à laquelle n'atteint encore jusqu'ici aucune commune rurale.

Nous devons cette peu enviable supériorité à la très intelligente administration de la famille Lemaitre-Demester, qui, de père en beau-fils et petits fils a toujours géré les affaires de la commune d'Halluin.

Nous avons actuellement un million et demi de dettes de diverses natures, tous emprunts contractés depuis quelques années et nous n'avons à Halluin que quelques rues pavées, quelques rares aqueducs ; la plupart des rues ouvrières n'ont pour pavement que le sol naturel, recouvert des détritus de ménages et de fournitures de tous genres. L'incurie de l'administration nous prépare un autre choléra bien plus terrible que celui de l'année 1866.

Le maire d'Halluin qui conduit le conseil municipal comme un berger son troupeau rêve de conceptions grandioses, qui malheureusement tournent souvent mal.

C'est ainsi qu'il a poussé activement et obligé pour ainsi le conseil a établir une distribution d'eau de la Lys. Cette distribution [illegible] pour les autres, car le maire pour sa fabrique s'est fait creuser un puits artésien. Ses amis du conseil l'ont imité.

Cette distribution d'eau, nous l'avons dit et démontré cent fois, est une ruine pour la commune d'Halluin.

Pendant longtemps, la vente de l'eau était si restreinte que le receveur municipal ne recevait même pas suffisamment d'argent pour payer les appointements du directeur des eaux.

Aujourd'hui, ça va un peu mieux ; en 1891, la ville a vendu pour huit mille francs d'eau ; mais elle a dépensé, tant en dépenses ordinaires qu'en dépenses extraordinaires annuelles plus de treize mille francs. Il en résulte donc une perte de cinq mille francs au seul chapitre de l'exploitation.

A cette perte de cinq mille francs déjà [illegible], se joint le compte d'intérêts et de l'amortissement de l'emprunt qui a été fait pour l'établissement de l'usine à la Lys et du tuyautage de distribution dans les rues de la ville. Les eaux ayant coûté plus de 300.000 francs, la ville paie de ce chef à ses prêteurs une annuité de vingt mille francs.

Les pertes sur l'exploitation et l'annuité de remboursement coûtent donc à la commune d'Halluin la petite bagatelle de vingt-cinq mille francs par an. M. le maire tire ces vingt-cinq mille francs de la poche des contribuables et cela continuera encore tout le temps que l'emprunt ne sera pas remboursé, c'est-à-dire pendant trente ans.

Les habitants d'Halluin doivent comprendre maintenant pourquoi les contributions sont si élevées et pourquoi la commune est si pauvre, elle l'est tellement que pour reconstituer la cheminée des eaux de la Lys qui parait-il menace ruine, on ne trouve même pas dans le budget ordinaire un excédent de quelques milliers de francs. La dépense de sept mille cinq cent francs que nécessite cette reconstruction fera l'objet d'un emprunt.

En quelles mains inhabiles, et mala droites l'administration de notre commune est-elle tombée. Les ressources ont été tellement dilapidées que malgré les impositions de toutes natures qui accablent les habitants, la commune ne peut même pas toujours faire face à ses dépenses ordinaires. Des secours du bureau de bienfaisance dans une commune qui comptent tant de pauvres, sont d'une mesquinerie, qui fait dire que le bureau est aussi pauvre que ses administrés.

C'est dans un pareil moment que le maire d'Halluin conçoit le projet de construire un nouvel Hôtel-de-Ville, et pour accomplir ce grand projet, il propose d'emprunter 250,000 fr., et de nous imposer seize centimes additionnels.

Mais tout ce projet d'Hôtel-de-Ville a un but caché ; il s'agit surtout et avant tout d'obliger des amis et de les débarrasser d'une affaire bien ennuyeuse.

Il existe à Halluin une construction, dite Cercle catholique. Ce cercle est actuellement fermé par ordre de M. le Préfet du Nord. C'est une charge bien lourde pour les sept associés, tous amis intimes du maire, qui forment la société anonyme au capital de sept actions de cinq cent francs chacune

Il est bien entendu que les fonds ont été fournis par une jésuitière quelconque qu'il s'agit de rembourser et l'on trouve qu'il serait souverainement agréable de rejeter la charge sur la commune d'Halluin qui transformerait le Cercle en Hôtel de Ville. Mais comme l'on ne veut rien perdre on a fait avec la commune un prix tel que la Société recevra sensiblement le prix de revient des bâtiments, des peintures, des arrangements successifs etc., sans aucun amortissement pour l'usure depuis 10 ans.

Ce sera, si la vente se réalise, une bonne affaire pour la Société anonyme, une très mauvaise pour la commune d'Halluin qui paiera cet immeuble trente pour cent plus cher que sa valeur et n'aura qu'un bâtiment tout à fait impropre à l'usage de mairie.

Il faudra le transformer à grands frais et ce ne sera jamais convenable.

Au reste les ressources financières font défaut et l'autorité supérieure n'admettra jamais qu'on grève de seize centimes additionnels supplémentaires une commune déjà si obérée, pour rembourser aux jésuites de l'argent qu'ils ont si mal placé en construisant le Cercle catholique.

L'Hôtel de Ville actuelle est une vieille construction qu'on représente comme insuffisante. Pourtant les services communaux de la commune d'Halluin ne sont pas tellement étendus qu'on ne puisse les loger dans cet immeuble. Il suffirait pour cela de supprimer le cabaret qui occupe tout le rez-de-chaussée et d'envoyer la Musique municipale comme cela se fait partout, faire ses répétitions dans l'une ou l'autre salle d'estaminet et l'espace nécessaire serait trouvé.

Avec cinq mille francs dépensés intelligemment l'Hôtel de Ville serait aménagé d'une façon convenable. On ne ferait pas ainsi de nouvelles dettes.

Ce serait pauvre, mais de cent. En tous cas, il ne faut pas qu'un administrateur qui a mis ses administrés sur la paille, puisse se loger dans un palais.

La ville d'Halluin n'a pas d'Hôpital, n'a pas d'abattoir. Nous acceptons tous les sacrifices pour doter la commune de ces deux établissements de première utilité. On dit que l'abattoir ne plait pas a certains cultivateurs qui ont tout pouvoir dans les affaires communales.

En effet, avec un abattoir on ne pourra plus débiter les veaux mort nés et les bêtes crevées des environs. L'hygiène y gagnerait beaucoup, mais *certains intéressés y perdraient. Nous n'aurons* un abattoir que si l'autorité supérieure intervient pour forcer la commune à le construire.

Quant à l'Hôtel de Ville proposé par l'administration, toutes les personnes sensées trouvent qu'on ferait très bien d'attendre que les finances de la commune soient mises sur un meilleur pied et comme nous disait avec raison un vieil habitant d'Halluin : « On n'achète généralement pas un chapeau de soie quand on n'a pas de souliers à se mettre aux pieds. »

L'utile, l'indispensable doivent aller avant le luxe et voilà pourquoi il nous faut des pavés, des aqueducs, un abattoir, un hopital avant de grever les contribuables pour construire un hotel de ville coûteux et inutile.

LILLE

Le cadavre de Sainte-Agnès

Nous avons dit, hier, en donnant les détails les plus complets sur la nouvelle piste suivie par la justice, à la suite de la reconnaissance de la victime, que des mandats d'arrêts avaient été lancés dans toutes les directions.

Double arrestation à Dunkerque

L'un de ces mandats avait déjà abouti à l'arrestation de Debruykère à Tourcoing ; aujourd'hui, nous avons encore deux résultats à *mentionner*,

Dauloy et sa maitresse la fille Longuépée, qu'on croyait filés en Belgique avec le reste de la bande, viennent d'être arrêtés à Dunkerque.

Il ne reste donc plus que deux complices à arrêter : Deroubaix, dont l'arrestation est imminente et peut-être faite à l'heure où nous écrivons, et Poulain, celui que l'on présume être le véritable criminel.

Quant à ce dernier, il est bien établi qu'il est en Belgique; mais il est probable qu'il se cache soigneusement sous des noms d'emprunt et que son arrestation ne sera pas des plus aisées.

On voit par cette quadruple arrestation que la justice a agi avec une célérité qui lui fait honneur. Il est juste d'ajouter que le Parquet a été très habilement secondé dans sa tâche par M. Garnier, commissaire de police du 4e arrondissement, ainsi que par M. Florin, inspecteur de la sûreté, et ses agents. MM. Garnier et Florin ont été à la peine avec un dévouement et un zèle vraiment dignes d'éloges et, si la première piste avait été bonne, tout l'honneur leur en serait certainement revenu.

H. Declot dit la « Jambe de Bois »

Nous croyons intéressant pour nos lecteurs de leur donner quelques notes sur Henri Doclot, dit la « Jambe de Bois » l'individu arrêté vendredi dans la nuit, à Roubaix.

Né en 1854, Doclot, mal élevé, apprit de bonne heure à s'exercer à la fraude : jusqu'aujourd'hui il ne connut d'autre métier que celui-là.

Maintes fois condamné pour ivresse, outrages et rébellion, mais le plus souvent pour fraude, il acquit dans tout le quartier du Pile une réputation des plus [illegible]; on le craignait, parce qu'il était d'humeur très-batailleuse et plus que l'homme, on craignait ses chiens de grands lévriers qu'il envoyait à la frontière pour en rapporter des marchandises de contrebande.

Nous avons dit hier qu'il venait de sortir de prison. Il n'est pas sans intérêt de rappeler le véritable drame à la suite duquel il avait encouru une peine de huit mois de détention.

Doclot demeurait en septembre dernier rue de la Balance, cour Theyssen, le 13 de ce mois, il chargea un de ses camarades, fraudeur comme lui, de se rendre à la frontière, afin d'y conduire ses deux chiens pour les garnir de tabac.

Dubrulle — c'est le nom de l'individu — s'acquitta de son mandat, revint, et les deux hommes attendirent le retour des chiens.

Pour passer le temps, on but, et on s'enivra. Une dispute éclata ; et vers dix heures, plusieurs personnes du quartier entendirent des cris de détresse partir de la cour Theyssen, s'y rendirent. Elles se trouvèrent en présence d'un spectacle horrible.

Dubrulle gisait sur le sol, tout le corps en lambeaux, les vêtements déchirés, et les deux chiens le dévoraient à belles dents, excités par « la Jambe de bois », qui criait : « Allez. Kess... Kess... »

Dubrulle était évanoui, quand les habitants de la cour parvinrent à l'arracher aux deux molosses. On eut toutes les peines du monde à maitriser Doclot qui s'était fait une arme de sa jambe de bois.

Voilà la scène qui valut au fraudeur une condamnation à 8 mois. Voilà l'homme qui a joué un rôle dans le terrible drame du pont Sainte-Agnès.

LES SAUVETEURS DU NORD

Voici la liste des récompenses que l'abondance des matières nous a empêché de publier hier :

Grands diplômes d'honneur :

Deswin Frédéric, éclusier, chevalier de la Légion d'honneur à Bourbourg — Fiquet Pierre, pilote, chevalier de la légion d'honneur à Dunkerque — Delagay Pierre, pilote, chevalier de la légion d'honneur à Dunkerque — Hivin Auguste, pilote, chevalier de la légion d'honneur à Dunkerque — Bouquets. — *Lefebvre* Charles, pilote, chevalier de la légion d'honneur, à Dunkerque — Charet Eugène, capitaine de remorqueur, chevalier de la légion d'honneur à Dunkerque.

Prix du Conseil général : Charles Lamy, chef de gare à Béthune — Désiré Monbailly, marinier à Marchiennes.

Prix de la ville de Lille : Louis Tavernier, confiseur à Lille.

Médaille d'or du Conseil d'administration : Léon Ingelrans, négociant à Lille.

Médailles d'or de la société — Lainé, capitaine des pompiers à Lille — Emile Delangue, contremaitre de brasserie, au Petit-Ronchin.

Prix des sociétés étrangères : Charles Desmadliers, charpentier de navires à Boulogne — Vidal Jacques, matelot-pilote, à Boulogne — Jansseckeyn Jacques, à Dunkerque — Agache Théophile, 16 ans, Tourcoing — Charles Ricour, à Dunkerque — Albin Cottignies, à Loos — Désiré Flament, à Canteleu — Loé Louis, à Fromilles.

Prix offerts par des donateurs divers — Nicolas Walon à Denain — Emmanuel Dossche à Valenciennes — Jean-Baptiste Brouillon id. — Alfred Roger, chef de gare à Montigny — Gustave Derpe à Dunkerque — Clément Pilot à Lille — Louis Lesage à Denain — François Lacherie à Calais — Louis Lemaire à Roubaix.

Chamberlin Onésim à Dunkerque — Leborne Paul (16 ans) à Calais — Riché Emile à Fresnes — Carré Léon à Douai — Maret Louis à Condé — Pigache Ed. à Béthune — Ariotti à Dunkerque — Deruddre Louis à Dunkerque — Duvelts Henri à Dunkerque — Derycke Alfred à Dunkerque.

Médailles de vermeil — Jules Moncheaux — Désiré Dubois, à Eives — Désiré Dutilloul, à Lille.

Médailles d'argent — *Omer Dewavrin, Calais* — Hector Simon, Landas — Victor Pouille, Lille — Albert Lambion, Tourcoing — Louis Liénard, 84 ans, Béthune — Henri Florin, Lille.

Erackœn François à Dunkerque — Batteau L. à Lille — Nempon Jules à Calais — Leroy Pierre à Lille — Pluquet Célestin à Roneq — Blomme Emile à Dunkerque.

Médailles de bronze. — Eugène Woisel (7 ans), à Valenciennes, Desfontaines (11 ans), à Lille. Jules Tracher, à Lille. Pierre Rasson à Lille, Mme Fraiture, à Valenciennes.

Mentions honorables. — *Doucement, à Neuville* — Dufranne Léon à Denain. — Lemaire Joseph à Gravelines. — Brasell à Marck. — Hanecq Florent Bolque — Dewatte Edmond à Saint-André. — Théry Pierre à Rœulx. — Massion L.-B. à Roubaix.

Le Seul *Véritable Alcool de Menthe*, c'est l'Alcool de MENTHE de **RICQLÈS**

Recommandé contre les moindres malaises
Boisson hygiénique et rafraichissantes
PRÉSERVATIF contre les ÉPIDÉMIES
EAU de TOILETTE et DENTIFRICE exquis
Exiger le nom DE RICQLES sur les flacons.

TRIBUNAUX

Cour d'Assises du Nord

Audience du 29 mai

Présidence de M. Vibert, conseiller général. — Ministère public, M. Lasio, substitut.

1re affaire. — **Vols qualifiés à Douai**

Arthur-Séraphin-Joseph Michel, âgé de cinquante ans, né à la Longueville, arrondissement d'Avesnes, garçon boulanger, sans domicile fixe.

Dans la nuit du 1er au 2 février 1893, vers une heure et demie du matin, des agents de la police de Douai, en tournée de surveillance dans la rue des Ferronniers, constatèrent que la trappe de la cave d'une maison habitée par Mme Hochet avait été déplacée.

Ils visitèrent cette cave et trouvèrent caché dans un coin, le nommé Arthur Michel, garçon boulanger. Interrogé, l'accusé a reconnu qu'il avait pénétré cette même nuit dans plusieurs caves et qu'il avait volé partout où il avait pu.

L'instruction a établi que dans la nuit du 1er au 2 février, l'accusé s'était introduit par la trappe donnant accès sur la voie publique, dans les caves de MM. Berne, cabaretier rue de Paris, Werlop, épicier rue de la Mairie, Bonhours, bonnetier, rue des Ferronniers, Douchez, cordonnier, même rue, dans lesquelles il n'avait rien trouvé à emporter.

Michel avait ensuite pénétré dans la cave de la veuve Desprez rue de la Boucherie, où il avait soustrait du vin ; dans celle de M. Leclercq, négociant rue des Ferronniers, par où il s'était introduit dans le magasin et où il avait dérobé une somme de 80 fr., ainsi que des maillots, des chemises de flanelle et en cache-nez.

Tous ces objets ont été retrouvés cachés dans un terrain vague.

Enfin, il était entré chez la veuve Hochet où après avoir monté dans le magasin et y avoir pris plusieurs menus objets, il fouillait le tiroir de caisse lorsque surpris par l'arrivée de la police, il avait dû se réfugier dans la cave.

Précédemment, il avait commis un vol au Cateau dans les mêmes conditions.

Il avait pénétré pendant la nuit du 15 au 16 décembre 1892, chez M. Hernault, boulanger, en passant par le soupirail d'une cave, et dérobé dans le tiroir d'une commode une chaine et une montre en argent, sur laquelle était gravé le nom du propriétaire, un porte-monnaie et du numéraire. Il alla ensuite engager le même jour, cette montre au mont-de-piété de Saint-Quentin, et vendit la reconnaissance à une femme Marcelle qui l'a formellement reconnu. Il n'a pas avoué ce dernier vol.

L'accusé est un récidiviste dangereux qui a subi de nombreuses condamnations pour vols et tentatives de vols.

Michel est condamné à huit ans de travaux forcés et à la relégation.

Défenseur : M. Fulthesl.

2e affaire. — Mœurs.

Louis-Joseph Frenoi, âgé de 55 ans, né à Roncq?, ouvrier bobineur demeurant à Tourcoing.

Louis Frenoi est condamné à cinq ans de réclusion et déchu des droits de la puissance paternelle.

Défenseur : Mᵉ Lallement.

3e affaire. — Mœurs.

Jean Baptiste D[illegible], âgé de 7? ans, né à Ferrière-la-Petite, [illegible] à Ferrière-la-Grande.

Défenseur : M. [illegible].

L'affaire est rayée, le prévenu étant mort dimanche à [illegible].

État-civil de Roubaix

Du 29 mai

Naissances. — Maurice Dejardin, rue Lesachefoucauld — Baptiste Verrees, rue de l'Ermitage, 41 — Maria Van Pottelsberghe, rue Barbe d'Or. — Marie [illegible], rue des Longues-Haies. — Raymond Bertaud, rue [illegible], 18 — Henri Lefebvre, Hôtel-Dieu — Blanche Renthuys, rue de [illegible] — Gabrielle [illegible] — Céline Doumiant, rue du [illegible] — Gabrielle Winberg, rue de Condé — Jeanne Douthies, rue des Longues-Haies — Marie Van Norden, rue Bernard | Fernand Huyzentruyt, rue de Lille, 165 — Liévin Dancoisne, rue [illegible], 190 — Georges Depoorter, rue [illegible], 77 — Angèle Verocken, rue des Longues Haies — Valentine Labitte, rue du Grand-Chemin, 32

Décès. — Léopold Vanbarnhoudt, 3 an, rue de la Longue-Chemise, 32 — Augustine Descamps, 31 ans, rue de Béthune, 112 — Pierre Bourdeau, 30 ans, rue de Lille, 165 — Pauline Francel, 52 ans, Hôtel-Dieu — Jean Delannoy, 52 ans, id. — Henri Castel, 71 ans, rue de Wasquehal — Arthur [illegible], 20 ans, rue de [illegible] — Alida [illegible] — Alphonsine [illegible] — Marie Bouzin, 78 ans, rue Pierre-Motte, 15.

Mariages. — [illegible] Roger, employé de commerce, 23 ans, rue Grand Chemin, 147, et [illegible], repasseuse, 23 ans, rue [illegible] — Achille Assemaine, [illegible], 27 ans, et [illegible], soigneuse, 28 ans, à Lille, et [illegible] Wattine, sans profession, 24 ans, Grande-Rue — Cornille Scholaert, peintre, 29 ans, [illegible] et Adolphe Rivier, journalier, 21 ans, rue Fontenoy, 112 — César Bockel, [illegible], 23 ans, rue du Collège, 128 — Louise Maillen, sans profession, 20 ans, rue [illegible], 104 — Albert De Blaere, 23 ans, [illegible], 26 ans, rue de [illegible] — Delclercq, 28 ans, peigneur — Henri Glorieux, peigneuse, 33 ans, boulevard Gambetta et Marie Delcrée, journalière, 21 ans, boulevard Colman.

État-civil de Tourcoing

Du 29 mai

Naissances. — François Lefebvre, rue de Croix — Marie Lemaire, rue Orléans — Elie Liebaer, à l'Epinette — Andrée Mervelle, rue Nationale — Jeanne Debuscher, rue de Lille.

Du 29

Berthe Honoré, rue de la Latte — Edouard Ficquière, rue du Haze — Madeleine Catoire, rue de Menin — Denise Vanesse, rue d'Anvers — J.-B. Duquesne, rue Malcence — Marie Staimpuit, rue de la Latte — Victor Devienne, rue Malcence — Hortense Coussart, pont de Merville — Marie Demerstraete, rue Fin de la Guerre — Hélène Datterte, rue Catalan.

Mariages. — [illegible] Dervaux, 25 ans, rattacheur, et Justine Vraanwertpen, 20, rattacheuse — Jules Boulet, 21 ans, rattacheur, et Sophie Clicq et, 23 ans, soigneuse.

Décès. — Rosalie Baert, 58 ans, marchande, rue du Blanc-Seau — Emma Vallaye, 27 ans, sans profession, rue de la Croix-Rouge — J.B. Desferrel 78 an, rue Autedan.

Du 29

Yves Cardon, 71 ans, scieur de long, rue de la Croix-Rouge — Odile Verleyes, 7 ans, rue du Nord — Marie Planquart, 56 ans, sans profession, rue Saint-Roch — Laure Decoules, 26 ans, moulineuse rue Croix-Rouge — Henri Vanassche, 27 ans, couvreur, Hôpital-Civil — Palmyre Vandecasteele, 6 ans, rue des Piats — Jules Hans, 16 ans, teinturier, rue des Landrelois — Marie Renard, 76 ans, sans profession, rue du Flocon. — J.B. Delattre, 61 ans, magasinier, rue de Gand — Emile Delannoy, 22 ans, tisserand, rue de Paris — Gustave Loridan 1 an, rue de Marseille.

Change et Fonds publics

J. BULTÉ

35, rue Neuve, à ROUBAIX

Achète et vend à forfait au comptant tous titres cotés.

Paie un mois avant leur échéance les coupons dont le cours est officiellement connu.

Renseigne gratuitement sur toutes les valeurs ainsi que sur les tirages français et étrangers.

ORDRES DE BOURSE

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 29 mai 1893.

Tous les avis qui nous arrivent des places étrangères sont excellents. Berlin et Vienne sont en reprise et Londres se montre mieux disposé à l'égard des fonds helléniques. Ces bonnes dispositions déterminent un mouvement de hausse sur notre place. Le 3 0/0 s'élève à 97,65; le 4 1/2 0/0 [illegible].

L'Italien passe à 93,10; on ne signale aucune détente dans les cours du change; au contraire, on aggravation est, au contraire, à prévoir au moment du coupon de juillet, le gouvernement italien devant envoyer de grosses quantités d'or pour le service de sa dette.

L'Extérieure d'Espagne remonte à 66 13/32.

Le Portugais est toujours délaissé à 22 7/8.

Les sociétés de crédit ont eu un bon courant d'affaires.

La Banque de France fait 3925.

Le Crédit foncier s'est relevé de 958,75 à 961.

Le Comptoir National d'Escompte cote 486. Au 30 avril dernier, le total des opérations dépassait de 80 millions celui d'avril 1892.

Le Crédit Lyonn is se soutient à 761.

La Société Générale clôture à 470.

Les obligations des immeubles de France se retrouve à 385, la 4 0/0 est activement traitée à 476,50.

Par ce temps où les capitaux trouvent peu de rémunération, les Affaires de [illegible] sont rares, la Société Niçoise de transports maritimes constitue une entreprise des plus intéressantes et qui mérite d'être [illegible].

L'obligation des Chemins Économiques est ferme à 420.

Ch. HEYMAN et Cie
10, rue du Quatre-Septembre. — Paris.

Le Comptoir de Change

A. PAJOT & CH. LEFEBVRE

LILLE	ROUBAIX
69 bis, rue Nationale	6, rue de la Gare.

PAIE immédiatement à présentation sans classement ni bordereaux.

1° *Sans frais* les coupons : Russes, Hongrois, Anglais, Suédois, Chemins de fer français, etc., etc.

2° Tous autres Coupons Français et Etrangers, à bulletin [illegible] avant l'échéance, moyennant une commission variant suivant le délai [illegible].

3° Titres remboursables.

Achète et vend à forfait toutes valeurs négociables. Titres contre espèces.

EXÉCUTE aux conditions par cultières les ordres de bourse, tous ordres aux Bourses de Paris, Lille, Bruxelles, Berlin, Londres, Amsterdam.

Vente avec option de revente après tirage, à 2 francs d'écart de Valeurs à lots de tout repos telles que Lots Congo, Bons Panama, Bruxelles, Anvers, etc., etc.

Conditions particulières pour les Sociétés financières.

BOURSE DE LILLE

Du 29 mai 1893

Emprunts (Villes et Départements)

Lille 1877 (ob. 500), 5, 2. — Lille 1884 (ob. 400) 402 50

OBLIGATIONS DIVERSES

[illegible]

CHARBONNAGES (Actions)

Albi, action de 500 f. p., 580. — Bully-Grenay, le 1/8 sixième, 2860. — Courrières, le dixième, 4800. — Crespin action de 500 f. p., 180. — Fervaques, action de 750 f., 430. — Ostricourt, action de 500 f. p., 550. — Vicoigne, action de 1000 f. p., 19000.

BOURSE DE BRUXELLES

Emp. 3 1/2 s. I.	101 75		Bruxelles 1886.	105 75
— sér. II.	102 95		Mons libéré 1886.	—
— sér. III.	102 85		Ostende à pr.	—
—	2.	100 75		— 1874.	—
—	2 1/2	95 —		— 1880	—
Annuités	4 1/2	—		Tournai 1874.	—
—	4.	—		— 1886 1 1/2	—
—	3.	99 —		Gand	—
Cr. com.	4 1/2	116 10		—	100 25
—	4	—		—	99 —
—	3	100 —		Liège	—
— 3 pc 1861.		—		— 1865.	—
— 3 pc 1868.		104 15		—	—
Anvers 1887 lib.		104 15		— 1874.	105 75
Anv. libéré 1887.		104 50		— 1876.	104 —

AVIS BONNET, propriét. à VAYRES (Gironde), envoie franco échantillons Vins du *Domaine de St-Pardon*, 105, 120, 150, 185 fr. la barrique. Certificat origine légalisé accordé aux factures. Agents demandés.

BIBLIOGRAPHIE

En suivant Monsieur Carnot

Par Paul BELON

Ce livre donne, sous une forme synthétique, le tableau de tous les voyages présidentiels passés, présents et futurs. L'auteur, qui a suivi M. Carnot dans ses pérégrinations, nous fait connaître des traits de mœurs communs à toutes nos provinces. Il n'a pas reculé devant les petits travers et les ridicules, mais il est resté également éloigné du pamphlet et de l'apologie. Tel est ce piquant ouvrage, d'autant plus piquant qu'on n'y trouve pas un traitre mot de politique, que l'auteur ne défend aucun parti, ne soutient aucune thèse, et se contente d'être l'historiographe très ingénieux, très curieux et très spirituel des voyages présidentiels à travers la France. Le texte est accompagné de dessins et croquis pris d'après nature par M. José Belon, le dessinateur bien connu.

Un vol. in-16. Prix : 3 fr. 50, E. Plon, Nourrit et Cie, éditeurs, 8 et 10, rue Garancière, Paris.

Demandes à PARIS
Maison du
PONT-NEUF
Le Nouveau CATALOGUE de la Grande Maison de VÊTEMENTS pour HOMMES, JEUNES GENS et ENFANTS
ÉTÉ 1893
ENVOI GRATIS ET FRANCO

Complets haute mode 17f 50
Vestons double chine 9f 50
Pantalons nouveauté 10f 25
Pardessus draperie mode belledoublure 11f
ENFANTS Costume ou Pardessus 6f 90
Vêtements de DAMES Toile Blanc Lingerie
COMMUNION Complet 10f
Expédition franco de port [illegible]
Maison du PONT-NEUF Paris
PAS de SUCCURSALES

Anvers, 29 mai

Peignées françaises de la Plata

En disponible, il a été traité 90 balles de la Plata en suint et 0 balles Australie.

Contrat A

Juin, 0,00 0/0 ; juillet, 0,00 0/0

Peignées allemandes de la Plata

Janvier 482 .|.; février 485 .|.; mars 487 .|.; avril 000 .|.; mai 463 .|.; juin 463 .|.; Juillet, 467 .|.; août 470 .|.; septembre 472 .|.; octobre, 475 .|.; novembre 477 .|.; décembre 480 .|.

Ventes 39,000 kilos.

Marché soutenu.

Bourse commerciale de Paris

DU 29 MAI 1893

Farines : 12 marques.

	Ouv.	Clôt.		Ouv.	Clôt.
Courant..	46 35	46 20	J.-A......	47 30	47 10
Juin......	46 65	46 40	4 der......	48 75	48 75

Marque Corbeil (clôture) : 51 —

Blés

	Ouv.	Clôt.		Ouv.	Clôt.
Courant..	21 45	21 35	J.-A......	21 95	21 90
Juin......	21 50	21 45	4 der......	22 40	22 40

LA VILLETTE, 29 Mai — Bestiaux

Espèce	Am.	Vendus	Prix 1re q.	2e q.	3e q.
Bœufs......	2860	2205	1 46	1 32	1 10
Vaches......	1408	1160	1 46	1 32	1 10
Taureaux......	251	217	1 18	1 10	0 84
Veaux......	1811	1486	1 84	1 66	1 44
Moutons......	16845	14560	1 84	1 78	1 44
Porcs......	3641	3590	1 46	1 42	1 38

BOURSE DE PARIS

3 o/o comptant .	97 55	Sud......	399 —
3 o/o à terme .	97 65	Fives-Lille .	650 —
3 o/o au compt.	97 90	Lille-Béthune.	457 —
3 1/2 Am. comp.	105 —	Picardie-Flandr.	457 50
4 1/2 88 terme.	105 60	Dombes	12 —
Ville de Paris.		Pension actions	—
Oblig. 1855-1860.	565 —	— 3 o/o obl.	22 25
1865 4 o/o .	544 50	— 4 o/o obl.	25 50
1869 3 o/o .	427 —	— 5 o/o obl.	31 25
1871 3 o/o .	418 —	— 6 o/o obl.	31 75
Id. quarts 3 o/o	118 —	Suez actions .	2760 —
1875 4 o/o .	539 75	— délégations	690 —
1876 4 o/o .	538 —	— part fond.	1135 —
1886 3 o/o .	418 75	— Soc. civile.	1710 —
Id. quarts .	103 —	Gaz de Paris.	1265 —
Ville de Lille 1860	114 25	Omnib. Paris	1060 —
Id. 1863	109 50	Russe 1880	99 90
Marseille 77, 3 o/o	86 —	— 1889	99 90
Dette Tunisienne	—	— 4 o/o cons	98 95
Banq. de France	3900 —	Egypte unifiée	491 25
Banq. Escompte	115 —	Extér. Espagne	66 12
Banque de Paris	654 —	4 o/o Hongrois	96 45
Compt. d'Escom.	487 —	5 o/o Italien	92 95
Crédit Foncier	958 75	Portugais 3 o/o	22 87
Crédit Lyonnais	762 50	Turc 4 o/o .	—
4 o/o Foncières	509 —	Turc	22 25
Foncier 4 o/o .	462 50	Banq. p. Autrich	524 50
Foncier 3 o/o .	—	Banq. Ottomane.	595 —
500 fr. 3 o/o	—	Autrichien	620 —
Communales 1879	480 —	Lombard	235 —
Communaux 3 o/o	—	Nord Espagne	190 —
Foncières 3 o/o	488 —	Portugais.	155 —
Id. 5 ea. 3 o/o	—	Hellénique 1884.	308 —
Id. 1875 4 o/o	—	O. fer Lyon 3 o/o	467 —
Fonc. 1877 3 o/o	486 25	— P.-L.-Mer	—
Comm. 1880 3 o/o	463 50	Midi 3 o/o .	—
Fonc. 1883 3 o/o	471 —	Nord 3 o/o .	475 —
Fonc. 1885 3 o/o	458 50	Ouest 3 o/o	—
Comm. 1891 3 o/o	—	Orléans 3 o/o	467 —
Crédit Algér.	—	Lyon 5 o/o	511 —
Crédit Mobilier.	136 25	Orléans	—
Société Générale.	469 50	Madrid 5 o/o	—
Est.	1070 —	Alsac. gaz	630 —
Lyon	1510 —	Ouest Algérien	620 —
Midi	1360 —	Chem. Econom.	421 —
Nord	1910 —	Transatlantique	515 —
Orléans	1578 —	Cie Transatlant.	507 50
Ouest	1080 —		—

Le gérant : E.DUGARDIN.